

Chères participantes, chers participants aux cours Pilates de la Santé du Dos,

Face à l'évolution de la situation concernant l'épidémie de Coronavirus, nous avons pris la décision de fermer nos centres de cours de Pilates jusqu'au 30 avril selon les mesures du canton de Vaud.

Nous désirons être solidaires de la protection de chacun/e afin que ce virus cesse sa propagation le plus vite possible.

Nous repousserons la validité de tous vos abonnements des cours de Pilates en fonction du temps d'arrêt.

Vous allez toutes et tous nous manquer car nous avons tellement de plaisir à vous retrouver semaine après semaine.

Nous pensons particulièrement à vous toutes celles et ceux qui sont ou qui vont être durement touchés par les défis économiques, sanitaires, et organisationnels que cela va représenter.

En attendant, afin de vous maintenir en santé, nous vous encourageons à continuer à bouger votre corps à la maison ou en plein air et nous nous réjouissons d'avance de vous retrouver en pleine forme. Nous vous communiquerons la date de reprise en temps voulu selon les ordres du canton.

Nous restons à disposition pour toutes questions, renseignements et vous souhaitons un temps de repos de toutes nos activités multiples.

Avec toute notre amitié !

L'équipe de la Santé du dos



Ps : Mesures urgentes de protection de la population

Dès maintenant et jusqu'au 30 avril 2020, une large palette de mesures préventives entre en vigueur. Les plus importantes sont les suivantes : passage à l'enseignement à distance pour tous les lieux de formation du canton avec service d'accueil scolaire sous condition de 7h00 – 18h30 ; maintien de la prestation d'accueil de jour des enfants ; interdiction des manifestations de plus de 50 personnes. À cela s'ajoute la fermeture des lieux de divertissements (cinémas, théâtres, musées, centres de jeunesse, centres sportifs, centres de fitness, piscines, centres de bien-être, discothèques, pianos-bars, boîtes de nuit, clubs érotiques). Toutes les autres activités commerciales ouvertes au public doivent veiller à ce que la distance sociale soit respectée et informer des recommandations en vigueur.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/actualites/news/12602i-le-conseil-detat-prend-des-mesures-urgentes-de-protection-de-la-population/>